

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept mai 2025, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents (14) : Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, M. Olivier NOCQUET, Mme Jocelyne AUBERT, M. Jean-Claude CHARUEL, Mme Edith SIMON, M. Dominique BELGACEM, M. Ludovic BOUTIN, Mme Sabrina FRESNAIS, Mme Angélique LAGRAIS, M. Yann LE ROUX, Mme Sylvie LEHOBEY, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Nicolas SHELTON, M. Claude THEAULT.

Procuration (1) : M. Emmanuel JOUBIN (pouvoir à Mme Jocelyne AUBERT).

Absents - excusés (4) : Mme Annabelle BEAUQUESNE, Mme Marie-Laure CORBEL, M. Christophe GACEM, M. Benoît RABEL.

Secrétaire de séance : Mme Anne POUSSIELGUE

Le quorum (au moins la moitié des membres du conseil en exercice, soit 10 membres présents) est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Adhésions 2025 à divers organismes
- Approbation de la modification des statuts du SDEM50
- Constitution du jury d'assises 2025 : tirage au sort
- Revalorisation du loyer du logement communal 17 Rue Saint Pierre
- Cimetière : modification de la liste des reprises de concessions en état d'abandon
- Personnel communal : modification de la délibération du 10/01/2017 concernant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Délibération n° 2025/05/15 - 1

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2025.

Adhésions 2025 à divers organismes

Délibération n° 2025/05/15 - 2

Il est proposé au conseil municipal de renouveler les adhésions aux organismes suivants pour l'année 2025 :

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 15/05/2025

- Association des Maires de la Manche ;
- Fonds de Solidarité pour le Logement ;
- Fonds d'Aide aux Jeunes ;
- Association Nationale des Elus du Littoral.

Le versement des cotisations correspondantes sera imputé au compte 6281 « concours divers ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, approuve ces adhésions.

Approbation de la modification des statuts du SDEM50

Délibération n° 2025/05/15 - 3

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1 et L 5211-17 ;

VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;

CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus,

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50).

M. Olivier NOCQUET n'a pas pris part au vote.

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 15/05/2025

Constitution du jury d'assises 2025 : tirage au sort

Délibération n° 2025/05/15 - 4

Conformément à l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2025 portant répartition par canton et par commune du nombre de jurés d'assises pour 2026, les personnes suivantes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale pour constituer la liste préparatoire pour le jury des assises pour l'année 2026 :

- M. PILVESSE Philippe
- Mme CHARUEL Annick née PINEL
- M. VARIN Guillaume

Revalorisation du loyer du logement communal 17 Rue Saint Pierre

Délibération n° 2025/05/15 - 5

Madame le Maire rappelle qu'il avait été convenu de revoir les éventuelles revalorisations aux dates anniversaires des baux.

En ce qui concerne le logement communal situé 17 rue St Pierre occupé par Mme BOURDON Fanny, l'échéance est au 1^{er} juin. Le loyer actuel est de 597,32 €.

En appliquant la revalorisation contractuelle selon l'indice de référence des loyers, le nouveau loyer serait de 605,69 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette revalorisation.

Cimetière : modification de la liste des reprises de concessions en état d'abandon

Délibération n° 2025/05/15 - 6

Par délibération du 14 mai 2024, le conseil municipal avait décidé la reprise par la commune des concessions en état d'abandon, suite à la procédure engagée le 12 octobre 2022.

Conformément à cette délibération, Madame le Maire a donc prononcé, par arrêté du 12 juin 2024, la reprise de 56 concessions en état d'abandon.

Après différents échanges, il nous apparaît plus opportun de retirer les 5 concessions suivantes bien que leur aspect d'abandon total ait été reconnu conformément aux dispositions susvisées et qu'une publicité ait été effectuée conformément à ces mêmes dispositions :

N° d'ordre	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
163	Monsieur VIVIER Adolphe	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 66	31/10/1969

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 15/05/2025

370	Monsieur BOULAIS Alain	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 97	10/02/1998
218	Madame DE MEYNARD	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 148b	11/10/1979
388	Madame LEVALLOIS Marie- Thérèse	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 159	06/12/1999
330	Madame TRICAUT Alice	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 160	19/11/1996

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- RETIRE les 5 concessions, citées ci-dessus, de la liste des reprises de concessions en état d'abandon,
- DECIDE qu'un arrêté municipal modificatif prononcera la reprise des 51 concessions restantes,
- INVITE le maire à prendre un arrêté municipal modificatif de reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Personnel communal : modification de la délibération du 10/01/2017 concernant le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Délibération n° 2025/05/15 - 7

Madame le Maire rappelle que le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été mis en place par délibération du 10 janvier 2017 complétée par délibération du 5 juillet 2018 et modifiée par délibérations du 13 octobre 2022, 4 avril 2023, 16 janvier et 9 juillet 2024.

Pour rappel, le régime indemnitare se définit comme un complément de rémunération qui comprend des primes et indemnités prévues par des textes législatifs et réglementaires. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitare tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), facultatif.

La délibération du 10 janvier 2017 instaurant le RIFSEEP indiquait les bénéficiaires à savoir les fonctionnaires stagiaires et titulaires.

Compte tenu de l'évolution des services municipaux, il est proposé d'ajouter à cette liste les agents contractuels.

L'article I serait rédigé comme suit :

I. Bénéficiaires

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, une telle indemnité a été instaurée pour les corps ou services de l'État servant de référence à l'établissement du régime indemnitare pour les cadres d'emplois de :

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 15/05/2025

- cadre d'emplois 1 : attachés territoriaux ;
- cadre d'emplois 2 : rédacteurs territoriaux ;
- cadre d'emplois 3 : adjoints administratifs ;
- cadre d'emplois 4 : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- cadre d'emplois 5 : adjoints d'animation ;
- cadre d'emplois 6 : adjoints techniques.

Il est proposé que ce régime indemnitaire soit versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

Les autres dispositions de la délibération initiale (conditions de modulations individuelles, modalités de retenue pour absence ou suppression, etc ...) demeurent applicables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

Questions diverses

Arrivée de M. Benoît RABEL

- Madame le Maire indique que lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, qui a eu lieu le dimanche 11 mai au Val-Saint-Père et conformément à la délibération du 14/05/2024, un hommage a été rendu à la famille GALLOIS, victimes civiles tuées lors des bombardements du 3 août 1944. Une plaque commémorative a été installée sur leur sépulture.
- M. Fabien LAVEILLE, nouvel agent communal depuis le 5 mai 2025, a pris ses fonctions en tant que responsable du restaurant scolaire.
- Lors de la commission du 24 avril concernant la rénovation du groupe scolaire, les membres de la commission ont retenu les postes de travaux qui paraissent nécessaires pour la poursuite du projet dans l'enveloppe financière prévisionnelle initiale. Après réflexion et échanges avec le SDEM, la question se pose de reconstruire ou non les 2 classes après désamiantage. Le nombre de classes resterait suffisant sans reconstruction et l'équipe enseignante ne semble pas opposée.
- Madame le Maire informe le conseil que 3 avis d'appel public à la concurrence ont été mis en ligne : extension du cimetière (remise des offres le 23 mai), création d'une piste cyclable (remise des offres le 23 mai), plan guide pour l'aménagement durable du secteur des Ajoncs et du chemin du Roquet (remise des offres le 6 juin).
- Madame le Maire et M. CHARUEL informent le conseil des travaux en cours : travaux de voirie chemin de la Brasserie, pose d'écluses provisoires chemin du Roquet ainsi que la dépose, le traitement et la repose du brise-soleil de la cantine, suite à un problème de corrosion (procédure contentieuse depuis 2015).
- M. CHARUEL indique que les travaux sur les réseaux Boulevard du Luxembourg, initialement prévus à la suite des travaux de voirie du chemin de la Brasserie, pourraient être décalés au mois d'août à la demande de l'entreprise

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 15/05/2025

CHEREAU afin de ne pas perturber leur activité. Il sera demandé à l'entreprise de participer au surcoût engendré par cette modification de planning (2 200 €).

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'un riverain concernant la dangerosité du carrefour des Landelles ainsi que le courrier d'une habitante de la rue du Moulin à Vent au sujet de la vitesse de circulation chemin de la Brasserie. Les élus de la commission voirie étudieront ces situations lors de la réunion du 12 juin.
- M. SHELTON indique que les associés de l'Echoppe du Val ont avancé sur leur projet (propriété communale rue Saint Pierre). Il leur sera proposé de le présenter au conseil lors d'une prochaine réunion.
- M. LE ROUX indique qu'une réflexion pourrait être menée sur la remise en état de l'arboretum (terrain de pétanque). Par ailleurs, il indique que l'entretien des chemins de randonnées et l'épavage des abords des routes sont nécessaires.
- Madame le Maire fait part des différentes décisions prises dans le cadre de sa délégation :
 - *Le 17 avril 2025, signature d'un devis pour l'achat d'un « contre poids arrière à attelage » auprès de l'entreprise LEFRANC (St-Quentin-sur-le-Homme) pour un montant de 1 104 € TTC.*
 - *Le 28 avril 2025, signature d'un devis pour la mise en sécurité de l'installation électrique au terrain de foot « Les Fosses » auprès de l'entreprise AVRANCH'ELEC (Avranches) pour un montant de 3 804,78 € TTC.*
 - *Le 28 avril 2025, signature d'un devis pour la fourniture de 2 filets de buts pour le terrain multisports auprès de l'entreprise SPORT NATURE (Beignon 56) pour un montant de 2 085,84 € TTC.*
 - *Le 28 avril 2025, signature d'un devis pour l'acquisition de matériel de sonorisation pour la salle socioculturelle (caisson de transport, console de mixage) auprès de l'entreprise NIGHT FUSION (Isigny le Buat) pour un montant de 1 028,52 € TTC.*
- Madame le Maire fait part de l'arrivée d'un nouveau locataire dans le logement communal situé 6 résidence des Chênes.
- Madame le Maire indique que la commune a perçu une indemnité de l'assurance, suite au sinistre dans le logement 16 rue des Ecoles (indemnité initiale de 4 528,76 € et indemnité complémentaire de 114,01 €).
- Monsieur RABEL donne des informations sur les délibérations adoptées lors du dernier conseil communautaire du 12 juin.
- Urbanisme : Monsieur NOCQUET fait part des permis de construire et déclarations préalables de travaux, déposés ou accordés depuis le dernier conseil.
- L'agenda des prochaines réunions et manifestations sur la commune est donné pour information aux membres du conseil.
- Prochain conseil : **mardi 10 juin à 19h00**

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 15/05/2025

La séance est levée à 20h45.

NOM Prénom	Signature
Marie-Claire RIVIERE- DAILLENCOURT Maire	
Anne POUSSIELGUE Secrétaire de séance	

